

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre
Le Trois Juillet à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 Juin 2024 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, M. BODIN, Mme PERICHON, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme Annie de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la
Communauté de Communes du PAYS DE LAPALISSE a
intégré l'espace VTT Vichy-Montagne Bourbonnaise pour son
extension Nord (6 circuits sur la partie Nord-Est/Sud de notre
territoire - Bert, Barrais-Bussolles, Droiturier, Saint-Prix, Saint-
Pierre-Laval, Le Breuil et Isserpent).

De ce fait, elle a aussi intégré l'espace Destination
Grand Air, plus grand espace VTT labellisé FFC de France,
avec 4000 kilomètres de parcours permettant une itinérance
d'Ambert au Sud, à Bert au Nord, en passant par le Parc
Naturel Régional Livradois-Forez et la Loire.

7 collectivités, 3 Départements et 4 espaces VTT sont
partie prenante en Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de structurer ce vaste territoire, une étude a été
mandatée sur la gouvernance, l'offre et la promotion fin 2023,
par les 4 espaces VTT et leurs collectivités d'attache. Le
cabinet d'études Atémia a rendu son étude, le plan d'actions
2024-2026 et le budget correspondant mi-mai.

Monsieur le Président propose au Conseil de valider
la pleine adhésion de la Communauté de Communes du
PAYS DE LAPALISSE au plan d'actions 2024-2026 de l'espace
Destination Grand R qui se présente ainsi :

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	24

OBJET :

**Conditions d'adhésion au
projet VTT Destination
Grand Air 2024-2026.**

- Axe 1 : gouvernance. 1 élu et 1 technicien par structure au COPIL avec présidence tournante ; CC Thiers, Dore et Montagne sera la structure chef de file ; l'animation sera externalisée ; des commissions techniques seront mises en place.

Budget prévisionnel : 2 715 € HT par an en 2025 et 2026 (même montant pour chaque collectivité – subventions de la Région et des Départements à hauteur de 30 000 € par an déduites)

- Axe 2 : harmonie et maintien de la qualité des aménagements et des services. Aménagements des portes d'entrée principale (Droiturier) et secondaire (Saint-Prix) ; entretien et balisage des circuits ; partenariats avec les socio-professionnels ; structure de l'offre selon les profils de clientèles. Budget à allouer selon nos besoins réels. Sur ce volet, les aides dans le cadre du label « Allier Pleine Nature » peuvent être demandées (50 % dans la limite de 8 000 € de dépenses), à condition de signer une convention avec Vichy Communauté pour l'intégration officielle à l'espace VTT.

- Axe 3 : Promotion/marketing. Programme complet et ambitieux à 3 échelles : outils communs, promotion régionale, puis nationale.

Budget prévisionnel : 4 500 € en 2024,
- 3 500 € en 2025
et 5 500 € en 2026 maximum
si on tient compte du prorata au kilomètre (25 %).

Vichy Destinations a émis l'idée de prendre en charge l'ensemble des dépenses liées à cet axe contre du temps de travail à réaliser par l'agent de l'Office du Tourisme pour le projet. Cette proposition pourra être formalisée dans une convention de mutualisation entre Vichy Destinations et l'Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE.

Le budget prévisionnel pour la communauté de Communes du Pays de LAPALISSE est donc de 18 930 € maximum sur 3 ans pour un budget total de 632 350 € (333 160 € pour les seuls axes 1 et 3).

Il existe un autre levier de subvention possible : la fiche-action LEADER n°3 permettrait un financement à hauteur de 80 % de subvention, dans la limite de 60 000 €.

Aussi, Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour accepter les conditions d'adhésion au projet de l'espace Destination Grand R.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les conditions d'adhésion au projet Destination Grand R, la validation de son plan d'actions 2024-2026 et les montants budgétaires associés,

- de mandater les services de l'Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE pour continuer de mettre en œuvre ce projet, en partenariat avec Vichy Communauté et Vichy Destinations,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet, à signer tout document s'y rapportant (dont les conventions avec Vichy Communauté et Vichy Destinations), à déposer les demandes de subvention nécessaires (Conseil Départemental, LEADER...), et à imputer les dépenses et recettes afférentes à ce projet sur le budget annexe de l'Office de tourisme.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 JUIL. 2024
Publié ou Notifié
le : 4 JUIL. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"